INSCRIPTION-REINSCRIPTION

2023/2024

Service de restauration-Hébergement

Vous avez la possibilité d’inscrire votre enfant selon trois régimes :

🞎 Externe :

L’élève ne mange jamais à la restauration scolaire.

🞎 Demi-pensionnaire :

L’élève mange à la restauration.

Vous pouvez utiliser le service de restauration au tarif fixé pour l’année 2023 à 3,85€ par repas. Pour accéder au restaurant scolaire, l’élève devra approvisionner son compte à l’aide de la carte magnétique pourvue à cet effet et réserver ses repas au préalable les jours où il mangera.

**Un chèque d’acompte de 38.50€ (10 repas) est demandé à l’inscription ou réinscription**

🞎 Interne :

Le service de restauration est accessible pour tous les repas. Le paiement se fait au tarif forfaitaire fixé pour l’année 2023 à 1380.00€ \*. Il n’y a pas lieu d’alimenter un compte pour les repas. **Un chèque d’acompte de 100,00€ est demandé à l’inscription ou réinscription.**

\*Tarifs forfaitaires annuels fixés par le Conseil Régional payable en trois fois après remise des factures et révisé le 1er janvier de chaque année.

Les conditions d’octroi de remises d’ordre sont également fixées par le Conseil Régional

☞CHANGEMENT DE REGIME : Il ne peut s’effectuer - sauf cas de force majeure - qu’au début de chaque trimestre par lettre adressée au chef d’établissement.

☞MERCI DE JOINDRE UN Relevé d’Identité Bancaire (Paiement des bourses, Remboursement de frais de stages…)

DANS UN SOUCI DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE, L’ELEVE MANGEANT A LA RESTAURATION SCOLAIRE DOIT IMPERATIVEMENT RESERVER SON REPAS AVANT 9H30 LE JOUR MEME.

L’élève réserve son repas pour le jour ou la semaine soit :

* Depuis son smartphone (téléchargement de l’application myturboself)
* Depuis la borne grâce à sa carte magnétique

Une réservation peut s’annuler avant 9h30 le jour même, tout repas non annulé à la réservation est considéré comme consommé.

Un élève oubliant exceptionnellement la réservation de son repas se voit contraint de passer en fin de service (si l’approvisionnement de sa carte est positif)

Aucun passage ne sera autorisé, si le solde du compte est inférieur à 3.85€

INSCRIPTION-REINSCRIPTION

2023/2024

FICHE FINANCIERE INTENDANCE

Elève :

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Classe :

Coordonnées du/des responsables financiers (perçoit les bourses/paie les frais scolaires)

Responsable 1(rayer les mentions inutiles) : Père / Mère / Autre (préciser) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Profession :

Nom et adresse de l’employeur :

Responsable 2 (rayer les mentions inutiles : Père / Mère / Autre (préciser) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Profession :

Nom et adresse de l’employeur :

Inscription au service d’Hébergement :

Cocher la case correspondant au régime choisi :

Externe 🞏 DP 🞏 Interne 🞏